

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE SÉNÉGAL-TURQUIE

Dakar veut réduire un déficit commercial abyssal

Malgré les 780 millions de dollars d'investissements turcs au Sénégal, les exportations sénégalaises vers Ankara restent insignifiantes. Pour rééquilibrer les échanges, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Serigne Guèye Diop, mise sur une réforme juridique imposant une participation locale et sur la création d'une zone industrielle destinée aux PME turques.

Le diagnostic est clair : alors que les investissements venus de Turquie atteignent 780 millions de dollars, les exportations sénégalaises vers ce partenaire demeurent « très faibles », déplore Serigne Guèye Diop. Pour corriger ce déséquilibre structurel, Dakar déroule une stratégie mêlant réformes législatives et nouvelles pistes de coopération industrielle. La visite, de deux jours, d'une délégation turque composée de 37 chefs d'entreprise et

conduite par le ministre turc du Commerce, constitue une étape clé. « Cette visite est la conséquence logique d'une série d'engagements. Elle démontre que la Turquie est fortement engagée à relever les défis économiques avec nous », a déclaré le ministre sénégalais. Elle s'inscrit dans une séquence diplomatique renforcée : initiatives du président sénégalais début 2025, mission du Premier ministre en septembre, puis intensification des échanges bilatéraux ces derniers mois. La

présence du ministre turc à l'ouverture de la 33^e Foire internationale de Dakar (Fidak) marque d'ailleurs une première. « Cela montre que nous franchissons un nouveau cap commercial », analyse Serigne Guèye Diop.

UN CADRE JURIDIQUE EN RENFORCEMENT

Pour transformer l'intérêt turc en investissements productifs, Dakar a identifié deux leviers majeurs. Le premier consiste à imposer un taux minimal de participation sénégalaise dans



tout investissement étranger. « Nous discutons pour que, dans la prochaine loi sur l'industrialisation, un certain pourcentage de participation de nos entreprises soit rendu obligatoire », a annoncé le ministre. Objectif : ancrer durablement les projets

turcs dans le tissu économique local et encourager les transferts de compétences. Un premier accord-cadre doit être signé dès demain (aujourd'hui), avant une étape plus globale prévue en mars à Ankara, impliquant patronats et institutions financières. L'ambition est double : sécuriser les investissements et garantir des retombées locales concrètes.

LES PME TURQUES DANS LE VISEUR

Deuxième axe : attirer le vaste réseau de PME turques, considéré par le ministre comme un « réservoir formidable ». « La Turquie compte quatre millions de PME. En dehors de l'Allemagne, je ne connais aucun pays qui en a autant », souligne-t-il. Pour capter cet écosystème, le Sénégal met en avant ses 45 zones industrielles et envisage la création d'une zone exclusivement dédiée aux entreprises turques.

« Vu leur dynamisme, cela permettra d'avoir un véritable essaim d'abeilles autour de nos zones industrielles », fait savoir Serigne Guèye Diop. Les secteurs ciblés sont l'agroalimentaire, les industries manufacturières et extractives, qui offrent des complémentarités solides entre les deux économies.

LES JOINT-VENTURES COMME LEVIER DE RÉÉQUILIBRAGE

Pour réduire le déficit commercial, le Sénégal compte particulièrement sur la création de joint-ventures associant les capitaux turcs et l'expertise locale. L'enjeu : produire localement des biens aujourd'hui importés tout en développant les capacités d'exportation. Reste à savoir si cette stratégie suffira à corriger un déséquilibre commercial aussi profond. Les prochains mois et la finalisation du cadre juridique et rencontres de mars à Ankara seront déterminants pour mesurer la capacité du Sénégal à convertir l'intérêt turc en un partenariat réellement équilibré.

JP MALOU



Engagement précoce du marché

PROJET : PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – II (PROGEP 2)

Nom du Marché : Travaux de réalisation d'ouvrages de drainage et de voirie dans le Sous-Bassin versant de Kounoune-Sangalkam (BV LAC ROSE) / en trois lots :

- **Lot 1 :** Travaux de réalisation d'ouvrages de drainage et de voirie dans le Sous-Bassin versant de Kounoune-Sangalkam (BV LAC ROSE) avec le rejet en mer/ **Communes** de Tivaouane Peulh / **quartiers** SOCABEG, cité rose, Niaga
- **Lot2 :** Travaux de réalisation d'ouvrages de drainage et de voirie dans le Sous-Bassin versant de Kounoune-Sangalkam (BV LAC ROSE) / **Communes** de Tivaouane Peulh, Kounoune et Sangalkam / **quartiers** Tawfékh, Kounoune, Cité Maniang SECK, HLM Corossol, Cité des enseignants
- **Lot3 :** **Communes** de Sangalkam / **quartiers** Darou Thioub, Ngalap, Marine française, Cité Sagef, Cité Awa Dia, HLM Corossol, Cité des enseignants, Cité Kalia

Pays : Sénégal

Date : 03 décembre 2025

Temps : A 10h GMT pour une durée de deux (0) heure

Lieu : Agence de Développement Municipal (ADM), 5 Avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3^{ème} étage

1. Informations sur le projet :

Le Gouvernement du Sénégal a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique II (PROGEP II), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Travaux de réalisation d'ouvrages de drainage et de voirie dans le Sous-Bassin versant de Kounoune-Sangalkam (BV LAC ROSE) / en trois lots**

L'Agence de Développement municipal (ADM), comme agent d'exécution du PROGEP II dont le financement est de 155 000 000 en \$ EU (Dollars des Etats-Unis), souhaite soumettre les éléments essentiels du projet afin de recueillir des informations et avis sur la réalisation des **Travaux de réalisation d'ouvrages de drainage et de voirie dans le Sous-Bassin versant de Kounoune-Sangalkam (BV LAC ROSE) / en trois lots**, composés d'environ Un linéaire d'environ 34.50 km des canalisations de drainage (canaux principaux et secondaires) 09 bassins de rétention, des voiries en pavé pour un linéaire de 25,5 km dans la zone du Sous bassin versant du Lac Rose notamment les communes de Tivaouane Peulh, Kounoune et Sangalkam.

Les objectifs sur cette démarche se présentent comme suit :

- Evaluer les intérêts du marché pour ce projet
- Recueillir des retours sur les principales exigences, les risques et les opportunités du projet
- Identifier les partenaires potentiels du secteurs privés particulièrement les entreprises de réalisation des ouvrages de drainages des eaux pluviales.

2. Participation : Les entreprises de BTP qui œuvrent dans le domaine de l'assainissement notamment la réalisation des ouvrages de drainage pour la lutte contre les inondations, sont invités à prendre connaissance de la note de présentation du marché de travaux évoqué supra, disponible sur le site de l'ADM (www.adm.sn) et de montrer leur intérêt à pouvoir participer à la compétition.

3. Mode d'inscription : les parties intéressées sont invitées à prendre part à la réunion de l'Engagement précoce du marché : le **vendredi 19 décembre 2025**

- **Format hybride (virtuel et en présentiel)**

Les modalités d'inscription sont : **veuillez cliquer sur le lien suivant pour accéder à la plateforme (<https://forms.cfm.com/r/mXkVTyY998>), pour vous inscrire et obtenir une invitation ou demander le lien pour les entreprises qui souhaitent participer en ligne.**

Contacts :

Bureau du spécialiste en passation des marchés

N° 5, avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3^{ème} étage

Tél : (221) 33 849 27 10

Fax : (221) 33 842 25 76

E-mail : contact@adm.gouv.sn

4. Clause de non-responsabilité : La participation à cet engagement précoce du marché ne confère aucun avantage lors du processus de sélection à venir. Il ne s'agit pas d'un appel d'offres ni d'un exercice de préqualification. Toutes les informations reçues seront traitées de manière confidentielle et serviront uniquement pour l'analyse du marché, la planification et l'optimisation des travaux objet du présent marché.

